



Notifié le Notification reçue le Publié le Certifié exécutoire, le Maire	Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture
---	--

Service : Etat Civil

ADMINISTRATION GENERALE
Délégation de fonction – Officier d'État Civil
Du 30 mai au 04 juin 2022
Monsieur Jérémie VIDAL
Conseiller Municipal

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU les articles L 2122-18 et L 2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDÉRANT qu'aucun Adjoint ne pourra assurer la célébration des mariages du *30 mai au 04 juin 2022*.

CONSIDÉRANT qu'afin d'assurer la bonne marche de l'administration municipale, il convient de déléguer certaines fonctions à Monsieur *Jérémie VIDAL*, Conseiller Municipal.

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Monsieur *Jérémie VIDAL*, Conseiller Municipal, reçoit délégation pour assurer les fonctions d'Officier d'Etat Civil du *30 mai au 04 juin 2022*.

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le

30 MAI 2022



Robert MÉNARD



Notifié le	Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture
Notification reçue le	
Publié le	
Certifié exécutoire, le Maire	

Service : Etat Civil

ADMINISTRATION GENERALE
Délégation de fonction – Officier d' État Civil
Du 07 au 10 juin 2022
Monsieur Marc VALETTE
Conseiller Municipal

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU les articles L 2122-18 et L 2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDÉRANT qu'aucun Adjoint ne pourra assurer la célébration des mariages
du 07 au 10 juin 2022.

CONSIDÉRANT qu' afin d'assurer la bonne marche de l'administration municipale, il convient de
déléguer certaines fonctions à *Monsieur Marc VALETTE*, Conseiller Municipal.

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : *Monsieur Marc VALETTE* Conseiller Municipal, reçoit délégation pour assurer les
fonctions d'Officier d'État Civil du *07 au 10 juin 2022.*

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, est chargée de l'exécution du
présent arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le

30 MAI 2022



Robert MÉNARD



Notifié le Notification reçue le Publié le Certifié exécutoire, le Maire	Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture
---	--

Service : Etat Civil

ADMINISTRATION GENERALE
Délégation de fonction – Officier d'Etat Civil
Le 11 juin 2022
Madame Delphine AZAIS
Conseillère Municipale

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU les articles L 2122-18 et L 2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDÉRANT qu'aucun Adjoint ne pourra assurer la célébration des mariages le *11 juin 2022*.

CONSIDÉRANT qu'afin d'assurer la bonne marche de l'administration municipale, il convient de déléguer certaines fonctions à Madame **Delphine AZAIS**, Conseillère Municipale.

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Madame **Delphine AZAIS**, Conseillère Municipale, reçoit délégation pour assurer les fonctions d'Officier d'Etat Civil le *11 juin 2022*.

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le

30 MAI 2022



Robert MÉNARD



Notifié le Notification reçue le Publié le Certifié exécutoire, le Maire	Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture
---	--

Service : Etat Civil

ADMINISTRATION GENERALE

Délégation de fonction – Officier d'État Civil

Du 13 au 18 juin 2022

Monsieur Christian SARKIS

Conseiller Municipal

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU les articles L 2122-18 et L 2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDÉRANT qu'aucun Adjoint ne pourra assurer la célébration des mariages du *13 au 18 juin 2022*.

CONSIDÉRANT qu 'afin d'assurer la bonne marche de l'administration municipale, il convient de déléguer certaines fonctions à Monsieur *Christian SARKIS*, Conseiller Municipal.

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Monsieur *Christian SARKIS*, Conseiller Municipal, reçoit délégation pour assurer les fonctions d'Officier d'Etat Civil du *13 au 18 juin 2022*.

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

30 MAI 2022

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le

Robert MÉNARD





Notifié le Notification reçue le Publié le Certifié exécutoire, le Maire	Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture
---	--

Service : *Etat Civil*

ADMINISTRATION GENERALE
Délégation de fonction – Officier d'État Civil
Le 18 juin 2022 à 15h30
Monsieur Oscar BONAMY
Conseiller Municipal

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU les articles L 2122-18 et L 2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT qu'aucun Adjoint ne pourra assurer la célébration des mariages le *18 juin 2022 à 15h30*.

CONSIDÉRANT qu 'afin d'assurer la bonne marche de l'administration municipale, il convient de déléguer certaines fonctions à Monsieur **Oscar BONAMY**, Conseiller Municipal.

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Monsieur **Oscar BONAMY**, Conseiller Municipal, reçoit délégation pour assurer les fonctions d'Officier d'État Civil le *18 juin 2022 à 15h30*.

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le

30 MAI 2022



Robert MÉNARD



Notifié le Notification reçue le Publié le Certifié exécutoire, le Maire	Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture
---	--

Service : Etat Civil

ADMINISTRATION GENERALE
Délégation de fonction – Officier d'Etat Civil
Du 27 juin au 02 juillet 2022
Monsieur Veysel YILDIRIM
Conseiller Municipal

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU les articles L 2122-18 et L 2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDÉRANT qu'aucun Adjoint ne pourra assurer la célébration des mariages du *27 juin au 02 juillet 2022*.

CONSIDÉRANT qu 'afin d'assurer la bonne marche de l'administration municipale, il convient de déléguer certaines fonctions à Monsieur *Veysel YILDIRIM*, Conseiller Municipal.

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Monsieur *Veysel YILDIRIM*, Conseiller Municipal, reçoit délégation pour assurer les fonctions d'Officier d'Etat Civil du *27 juin au 02 juillet 2022*.

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le

30 MAI 2022

Robert MÉNARD

